



# COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.collegE-st-regis.fr> – email : [contact@college-st-regis.fr](mailto:contact@college-st-regis.fr)



## ECHANGE AVEC UN CORRESPONDANT NEERLANDAIS

### Voyage aller aux Pays-Bas – mars /avril 2020

Madame, Monsieur,

Nous venons vous apporter des informations importantes concernant le séjour de votre enfant à Berg-Op-Zoom en mars -avril 2020

#### - DATES DE L'ECHANGE :

- **en Hollande** : Du samedi 28 mars (départ vers 21h) au samedi 4 avril 2019 (arrivée en début de matinée), soit 6 jours et 5 nuits en famille ;
- **au Puy-en-Velay** : Du dimanche 3 mai (horaire à préciser) au vendredi 8 mai matin, soit 5 jours et 5 nuits.

**- ASSURANCES** : Les parents doivent vérifier qu'ils sont bien titulaires d'une assurance de responsabilité civile. Dans le cas contraire, veuillez contacter l'établissement. De plus, le prix du séjour comprend l'assistance-rapatriement ainsi qu'une assurance annulation individuelle (pour cause de maladie justifiée par un certificat médical)

**- VERSEMENTS** : nous vous demandons de bien vouloir effectuer le 2<sup>ème</sup> versement de 120€. Un troisième versement de 110 € vous sera demandé en mars. Pour l'obtention de certaines aides, les familles sont invitées à se renseigner auprès de leur mairie et de leur comité d'entreprise.

Nous rappelons que les acomptes sont non- remboursables en cas de désistement.

#### - FORMALITES POUR LES ELEVES DE NATIONALITE FRANÇAISE :

**ATTENTION** : LA DECLARATION ADMINISTRATIVE DE VOYAGE DEVANT ETRE FAITE UN MOIS AVANT LE DEPART, LES DOCUMENTS CI-DESSOUS SONT A **RAPPORTER IMPERATIVEMENT POUR LE 14 FEVRIER 2020 AU PROFESSEUR PRINCIPAL**

- (1) La **carte européenne d'assurance maladie** (demande à faire via [ameli.fr](http://ameli.fr) en créant au préalable un compte, puis aller sur votre compte *ameli* dans la rubrique « Mes demandes ») ;
- (2) La **Carte Nationale d'Identité (ou Passeport)**. Il est important de faire les démarches nécessaires au plus vite si votre enfant n'a pas encore cette pièce d'identité;
- (3) l'**autorisation de sortie du territoire** ci-jointe (il est à noter que les élèves ayant fourni une autorisation pour le séjour en Italie n'ont pas besoin d'en refournir une )
- (4) la **photocopie recto-verso de la carte d'identité** ou du passeport du **parent signataire de l'autorisation** demandée ci-dessus
- (5) le **coupon** concernant l'autorisation de voyage en autocar qui figure ci-après et le **règlement**

**- FORMALITES POUR LES ENFANTS HABITANT LE PUY-EN-VELAY** : La carte jeune est valable un an (vérifier la date de validité). Pour ceux qui ne l'ont pas, la mairie n'en délivre plus mais attribue un numéro : fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une photocopie de la taxe d'habitation.

✕

COUPON A RAPPORTER AU PROFESSEUR PRINCIPAL pour le **vendredi 14 février 2020**

Madame, Monsieur.....parents de .....en classe de 5<sup>ème</sup>.....

-autorisons notre enfant à voyager en autocar dans le cadre du séjour à Berg-Op-Zoom du samedi 28 mars au samedi 4 avril 2020.

- versons le 2<sup>e</sup> acompte de 120€ par chèque à l'ordre du Collège St Régis - St Michel - en espèces

. Veuillez préciser ci-après si votre enfant a un **PAI, un traitement, des allergies, ou un régime particulier** :

.....  
.....  
.....

A ..... le ..... Signature des Parents :